L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 27 AOUT 1884

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé........

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.......

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel........

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaitre les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaitre aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé : E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères...... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis..........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.

Approuvé : ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cararre, Lille Reims. Epernay. Louviers, Arras, Bayonne, Besançon, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbeuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir, Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Perigord, L'Union Bretonne, Rouen, Le Phare de la Loire, Le Journal de Rouen.

MM Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clamageran—Sénateur.
Cordier—Sénateur.
Paul Bert Député.
Henri Chevoir ..
Clemenceau ..
Mgr Freppel ..
Tony Revillon ..
Rouvier ..
Baron de Soubeyran ..
Souller ..
Wilson ..
Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Molinari, Commandant Courrejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.

Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE
NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Giz (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Mesnard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaitre leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Guillaume & Cie., négociants en vins fins et cognacs, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigant (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désireut un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et gemmes à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jallien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et recevoir des ordres. M. M Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 222 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ, la grocerie située coin sud-ouest St. Philippe et Bourgogne. Pour informations s'adresser sur les lieux. 24 aout—4f

A vendre—Une grocerie. S'adresser à l'encoignure Bourbon et Marais.
17 août—17,19,21,24,25,27

A vendre—La belle et confortable propriété No 76, Dumaine, entre Royale et Bourbon, S'adresser à F. Le Besque, 97, Passage de la Bourse, près Conti. 22 août—15f

A vendre—Grocerie de famille, coin Villeré et Columbus, faisant de bonnes affaires. On donnera des raisons satisfaisantes pour la vente. S'adresser à la grocerie. 20 aout—7f

A vendre.—Une belle et vaste résidence cottage avec grand corridor au centre, ouverture sur les quatre côtés, jardin, etc., située No 98 rue Champs-Elysées presque en face de la Place Washington. S'adresser à G. A Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre.—En totalité ou en partie, l'habitation "Orléans" située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 6 milles au-dessous d'Alger ayant environ 45 arpents de face au fleuve sur 40 de profondeur. S'adresser à G. A. Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille
29 avril

GODCHAUX

MARCHAND DE

VÊTEMENTS

CONFECTIONNÉS

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de

Vêtements Confectionnés

[Avec le plus grand soin,

Nous les offrons à la réduction considérable de

50 Pour Cent!

16 juil—

Hôtels, Sources etc.

AU RENDEZ-VOUS DES AMIS.

Restaurant des Quatre Saisons

—ET—

LAGER BEER SALOON.

Rue de la Meuse, Biloxi, Miss.

JOSEPH CHIAPELLA, Propriétaire.

Repas à toutes heures, bonne table et bon gîte. Chambres garnies à des prix modérés.
26juin—3m

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI,

133 RUE DU CANAL.

(Presque vis-à-vis du Grand Opera House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI,

PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison
21 oct—1an

Pension à la Baie St.-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St.-Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table 14 mai

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de pourvoyages, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux dorois, nos moyeux forgés à froid et des fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, les-quels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va, avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.	
Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues.	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,043 86
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèque et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16è jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 juin—

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
18nov—

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boite 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boite 3 post de Gretna.

J. D. HARVEY, propriétaire
au—vie

Exposition universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL, No 74 rue Baronne, Nlle-Orléans 20 août 1884.

SOUMISSIONS POUR FOURNIR DES TUYAUX A VAPEUR, SOUPAPES ET AJUSTAGES DE MACHINES A VAPEUR.

DES SOUMISSIONS POUR FOURNIR TOUS les tuyaux à vapeur, toutes les soupapes et tous les ajustages de machines à vapeur, et pour les adapter à celles-ci et aux chaudières installées dans le bâtiment principal, seront reçues à ce bureau jusqu'au 30 du courant. On devra indiquer le taux de l'escompte à faire d'après une liste de prix imprimée qui sera annexée à soumission, pour les tuyaux, accessoires, soupapes et robinets de toutes grandeurs, de 1½ pouces à 12 pouces. On spécifiera le genre des soupapes, en distinguant entre les soupapes en cuivre et celles en fer.

Il sera déclaré à part à quel prix par heure, temps régulier et irrégulier, tout le travail, savoir (fitting lengths, cutting all screws and making all joints, both flange and screws) s'exécutera. Les personnes faisant les soumissions devront fournir tous les outils, toutes les pinces et toutes les tenailles nécessaires au travail

Renseignement: Il y aura quinze batteries, plus ou moins, de chaudières communiquant au principal tuyau à vapeur, avec soupapes d'arrêt entre elles. Il y aura vingt-quatre machines à vapeur, plus ou moins, liées au tuyau principal et aux tuyaux d'épuisement, et 2,000 pieds, plus ou moins, de tuyaux de 6 et 8 pouces sur les côtés extérieurs. Ce sont les tuyaux qui alimenteront toutes les chaudières. Aucun compte d'ajustage ne sera approuvé avant que le travail n'ait été éprouvé sous une pression de 80 livres de vapeur.

Les écrous de jointure, le blanc de plomb, les enveloppes de caoutchouc et de chanvre, seront fournis par le Conseil d'Administration. L'atelier et une prise de vapeur pour mettre en mouvement une machine munie d'un tuyau de 8 pouces seront également fournis.

La coupe de tous les tuyaux de plus de 8 pouces, exigeant l'usage d'une scie à vapeur, se fera aussi gratuitement par les soins du Conseil d'Administration.

Les plans pour l'exécution des "flange joints" devront être uniformes et être approuvés par l'Ingénieur consultant en chef.

Des soumissions seront reçues de parties différentes soit pour la fourniture des matériaux, ou pour l'ajustage, ou d'une seule partie se chargeant de la fourniture des matériaux et de l'ajustage. On doit se tenir prêt à remplir toutes les conditions dès le 1er octobre.

Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'Ingénieur consultant en chef, salle No 12, rue Baronne, No 74.

E. A. BURKE,
Directeur-général.

22 août—au 30

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

BUREAU DU DIRECTEUR-GENERAL, No 74 rue Baronne, Nlle-Orléans, 20 août 1884.

DES SOUMISSIONS POUR LE PRIVILEGE EXCLUSIF DE FOURNIR UN ATELIER DE REPARATIONS DES MACHINES ET D'Y EXECUTER TOUS LES TRAVAUX NECESSAIRES, seront reçus à ce bureau jusqu'au 8 septembre.

Le Conseil d'Administration fournira le bâtiment, avec le charbon et la forge à prix coûtant, l'eau, le gaz ou la lumière électrique.

Chaque personne faisant une soumission devra déclarer qu'elle installera dans l'atelier une forge avec tous ses accessoires (nous allons nous servir des termes anglais pour éviter tout erreur technique):

One engine lathe that will turn the face of a 30-inch pulley, and screw gear with length to cut thread on pipe 16 feet long; one small size engine lathe with screw gear; one 6 foot planer; one upright drill; one small, plain lathe for light drilling and polishing; four vises; one screw bolt cutting machine; one portable steam engine and boiler, with all the shafting adequate to drive the above tools, and also to furnish without charge the room and power to drive a pipefitter's screw cutting machine. The pipefitter to furnish his own shafting, vises and benches.

Chaque personne faisant une soumission fixera le prix qu'elle demande par heure, temps régulier ou irrégulier pour l'usage de chacun des outils mentionnés plus haut, ou tous ensemble, et pour le travail à exécuter dans les Bâtiments; elle déclarera aussi que les matériaux fournis seront tous débités aux prix courants du marché.

Elle s'engagera à exécuter promptement toutes les réparations nécessaires, quel que soit le moment où elle sera appelée à faire le travail. Elle s'engagera aussi à avoir son atelier prêt pour le 5 octobre au plus tard. La Salle des Machines a 1378 pieds de longueur sur 300 de largeur, avec 7 lignes d'arbres de couche de 10,000 pieds de longueur. Les arbres de couche seront mis en mouvement par 24 machines de différentes grandeurs jusqu'à 6,50 H. P., lesquelles feront en même temps fonctionner les appareils électriques.

Tous autres renseignements jugés nécessaires seront fournis par l'Ingénieur consultant en chef, Salle No 12, rue Baronne, No 74.

E A BURKE, Directeur-Général.

22 août—au 8 sept

1°---SURETÉ,
2°---REVENU.
Sept 7 pour cent

30 ANS.

PREMIÈRE HYPOTHEQUE,

GOLD BONDS

—DU—

SHELL BEACH R. R.

(M., T. & B. & L. B. R. Co.)

Ces Bons sont garantis par une première et unique hypothèque sur le Shell Beach Railroad (reliant la Nouvelle-Orléans au Golfe du Mexique) avec tout son matériel roulant, ses gares, magasins et terrains.

Ils sont émis au chiffre de $1,000 et enregistrés; les coupons sont payables en avril et en octobre, à la Nlle Orléans et à New York. Le principal et l'intérêt sont payables en or.

Les Bons émis ne représentent que $8,500 par par mille. Il n'existe pas de dette flottante ni de billets non payés d'aucune sorte. Les recettes du chemin garantissent le paiement de l'intérêt d'une manière absolument certaine. La Compagnie possède 550 acres de terre au lac, formant le site de Shell Beach.

Le prix des Bons est fixé au pair avec intérêt. Il n'existe pas sur la place de valeur plus solide et plus sure. Ces Bons commanderont une prime très prochainement. Un certain nombre sera vendu sur ce marché.

S'adresser à la

WHITNEY NATIONAL BANK,

AGENT POUR LA VENTE,

No 137 Rue Gravier.

23juil—1m—Mar Jen Dim.

Avis de société—Le soussigné continuera s'occuper, comme par le passé, à son ancien local, No 10 rue Carondelet, des affaires d'encan et de courtage de propriétés foncières en général, d'actions et de billets, sous la raison sociale de C. E. GIRARDEY & CO. MM. George G. Friedrichs et William A. Kernaghan, ses principaux employés depuis plusieurs années, seront désormais intéressés à ses affaires et s'associent à lui à partir de ce jour, 31 juillet 1884.

Pleine de reconnaissance pour le généreux patronage qui lui a été accordé dans le passé, la nouvelle raison sociale s'efforcera de continuer à le mériter.

1er aout—1m C. E. GIRARDEY.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

L.S.L.

QUE TOUT

—LE—

MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE I,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de	25,000,	25,000
1	Lot de	10,000,	10,000
2	Lots de	6,000,	12,000
5	Lots de	2,000,	10,000
10	Lots de	1,000,	10,000
20	Lots de	500,	10,000
100	Lots de	200,	20,000
300	Lots de	100,	30,000
500	Lots de	50,	25,000
1,000	Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

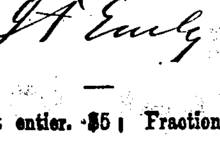

Billet entier. $5 | Fractions—

Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

John G. Wire vs: P. J. Tyrrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec la bâtisse, etc., situé en cette ville, dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Canal, White, Dupré et Gasquet, désigné par le No 1 sur un plan du dit ilet par L. Buzenstein, voyer, en date du 28 octobre 1876, déposé pour référence en l'étude de M. Gernon, notaire, d'après lequel le dit lot mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue du Canal sur quatre-vingts pieds de profondeur et de façade à la rue Dupré, entre lignes parallèles, formant le coin des rues Canal et Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26aout—26 sept 9 16 23 27

James Fahey vs Veuve Juan Bachino et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 11,616—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Marais ou Plauché, et Villeré, et la prolongation de la rue du Quartier; le dit lot mesure, au pied américain, d'après un plan fait par Arthur C. De Armas, député voyer, le 12e jour de mai 1855 et déposé en l'étude de Antoine Démécourt, notaire en cette ville, à savoir: le dit lot mesure 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Esplanade sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds deux pouces trois lignes à la dite ligne vers la rue Villeré et cent vingt-sept pieds un pouce sur la ligne latérale vers la rue Marais ou Plauché, à cette profondeur elle se rétrécit de sept pieds et a sur une seconde profondeur trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes, et mesurant dans le fond trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve

Acquis par la Veuve Juan Bachino par achat de Domingo Bachino, d'après un acte pardevant Charles V. Foulon, notaire, le 6 avril 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 août—26—sept 2,9,16,23,27

H. Lombaire, Sc. [Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,969—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 août 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur lieux ci-après mentionnés, LUNDI le 1er septembre 1884, aux heures ci-après désignées, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir.

1° A 10 heures du matin, aux magasins Nos 22 et 24 rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville

Un grand assortiment de bouteilles vides et un lot d'objets divers, etc., conformément à l'inventaire, ainsi qu'un lot de comptes à recevoir conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

2° A midi, au magasin No 270 rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville, un grand assortiment de bouteilles vides et un lot d'objets divers, etc., conformément à l'inventaire.

Conditions—La propriété ci-dessus décrite étant la seconde et dernière criée, la dite propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur aura à fournir un billet avec de bonnes garanties solvables, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son adjudication et payer en comptant la proportion de frais d'annonces, de shérif et de greffier. Les dites frais se montant à peu près à trois cent piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 août—21, 29, 30, 31

A. Rochereau & Co. vs. Mme M. L. Grandpré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,784—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 30 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre désignés par les numéros quinze, seize, neuf, huit et sept (15, 16, 9, 8 et 7), situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro 442 borné par les rues Rendon, Hagan, St Philippe et Ursulines, mesurant comme suit: le lot numéro quinze mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30, 9, 4) de face à la rue Ursulines sur une profondeur et façade à la rue Rendon de cent pieds (100) à l'encoignure, le lot numéro quinze mesure... pieds neuf pouces et quatre lignes... lignes parallèles, de cent pieds (100)... le lot numéro seize ci-dessus décrit, le lot numéro neuf mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33, 9, 6) de face à la rue Rendon sur une profondeur de deux cents pieds un pouce et cinq lignes (200, 1, 5) sur le côté le plus près de la rue Ursulines et cent quatre vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (189, 10, 5) sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue St Philippe; le lot numéro huit mesure trente trois pieds six pouces et quatre lignes (33, 6, 4) de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent quatre vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (189, 10, 5); et sur le côté du lot numéro neuf, et cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4); le lot numéro sept mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33, 6, 4) de face à la rue Rendon, cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes (179, 7, 5) de profondeur sur le côté du lot numéro huit et cent soixante neuf pieds quatre pouces et quatre lignes (169, 4, 4) sur le côté vers la rue St Philippe sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4).

Le tout des dits lots ci-dessus décrits conformément à un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 4 juillet 1877 déposé en l'étude de Charles T. Soniat, notaire en cette ville, pour référence

Acquis par la défenderesse de L. A. Ritland conformément à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, en date du 13 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juil—29 août 5 12,19 24 30

Bentura Prat vs. Succession de Thomas Jordan et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,819—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 septembre 1884, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Philippa et Baronne. Lequel lot forme l'encoignure nord est des rues Gravier et Philippa, et mesure au pied anglais, vingt pieds six pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Philippa, de quatre vingt pieds et borné dans le fond par une allée de trois pieds de largeur pour l'usage en commun du dit lot avec les lots adjacents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1 aout—1,8 15,22,29. 2 sept

Emile Bonny vs Mme Cecilia Gramme, veuve de Michael Egan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,901—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet numéro quarante deux, borné par l'Avenue Broadway, les rues Esther, Chesnut et Wall mesurant trois cents pieds de face sur l'Avenue Broadway et sur la rue Chesnut, et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Esther et Wall. Le tout conformément à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 12 juillet 1872 et annexé à un acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville, prétendant être une vente faite par Adèle Poirier à Christian Rossius, le 5ème jour de septembre 1872, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par la défenderesse de Simpson Fox, conformément à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, le 27 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

22 août—22,29—5,12,19,23 sept

Pierre Tapie, James P. Guinault subrogé, vs. B. Winther et John Walch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,142—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 28 de l'ilot No 613, qui est borné par les rues White, Dupré, Commune et Gravier. Le dit lot mesure trente pieds onze pouces de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme propriété de John Walch.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

8 août—8, 15, 22, 29—5, 9 sept.

Madalina Kuns vs. Margaret Leisey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,638—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trente-et-un, borné par les rues Prieur, Johnson Canal et Jackson, et désignés par les numéros deux et trois sur un plan dressé par J. Pilie, voyer, en date du premier mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCay, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue Prieur sur cent quarante-huit pieds deux pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, comme suit:

Le lot numéro deux, de J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville, le quatorzième jour d'avril 1852; et le lot numéro trois, du dit J. Crusius, conformément à un acte passé pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville, le quatorzième jour de novembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

22 aout 29—5,12,19,23 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Grande portion de Terre près du Bayou St-Jean, formant l'encoignure des rues Hagan et St-Philippe.

Résidence en briques à étage, formant encoignure aux rues St-Louis et Tremé.

No 11,657—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Succession de Jean Bertrand Ader.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 27 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 aout 1884, les propriétés suivantes, savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Première ou Hagan, St Jean, St Philippe et le Bayou St Jean; laquelle portion de terre mesure 259 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Première ou Hagan, 87 pieds 1 pouce de face à la rue St Philippe, 101 pieds 6 pouces de face à la rue St Jean et 217 pieds 9 pouces sur une ligne courant de la rue St Jean à la rue St-Philippe et parallèle à la rue Première ou Hagan. La dite portion de terre se compose de six lots, désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, et 16. Les bâtisses consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée et quatre chambres, même distribution à l'étage supérieur, hangar, deux citernes, lieux d'aisance, jardin, etc, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues St-Louis, Tremé, Conti et Marais, lequel lot de terre est désigné par le No 1 et forme l'encoignure des rues St-Louis et Tremé et mesure 21 pieds 7 pouces de face à la rue St-Louis, sur 70 pieds de profondeur et façade à la rue Tremé. Ensemble, une maison de résidence en briques et à étage, ayant plusieurs chambres, une bâtisse en briques à étage touchant à la maison principale, ayant également plusieurs chambres, waterworks, lieux d'aisance, &c., &c. Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à la susdite Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé des acquéreurs, sur les montants des adjudications comme sécurité.

26 aout—26 sept 6 13 20 27.

Vente pour effectuer un partage. Succession de Clothilde Mobilier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,699.

Terrain formant encoignure aux rues Union et Urquhart.

Agréable résidence en bois rue Kerlerec No 49.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 8 août 1884.

Les propriétés suivantes, savoir :

1° Un lot de terre formant encoignure situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Union, Français, Morales et Urquhart, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 11 lignes de face à la rue de l'Union sur une profondeur et façade à la rue Urquhart de 64 pieds.

Ensemble, une maison en bois occupée comme magasin d'épiceries, ayant cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc, louée $12 par mois

2° Un lot de terre situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, St-Antoine, Bourgogne et Remparts, lequel lot de terre mesure, mesure française, plus ou moins, 25 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 145 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois, No. 49, couverte en ardoises, ayant quatre chambres et une grande galerie derrière, cuisine couverte en ardoises, ayant deux chambres, deux cabinets et galerie sur la façade. Une autre bâtisse en bois couverte en ardoises, construite dans le fond du terrain, ayant deux chambres avec galerie sur la façade, trois citernes, hangars lieux d'aisance doubles, cour briquetée, jardin, etc., etc. Le tout en bon état et divisé en trois logements distincts.

La résidence du fond est occupée par les héritiers et la balance est louée $24 par mois.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Chs Rolls, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville, dues cette année, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.

12 août—12,23,30, 6,13 sept

Succession de Marianne Mercier, épouse de J. P. Barbier et de J. P. Barbier—Nos 11,675 et 11,787.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 5 août 1884, par l'Honorable L. A. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé—

Quatre lots de terre contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 3me District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Prosper, Mandeville, Kerlerec et Solidelle, désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23, mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 août—12 23,30—6,13 sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Thos J. Sellers vs la Compagnie française de fabrication de porcelaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,707—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 17 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre se touchant dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de Gentilly, la rue Septième et le canal s'étendant au Bayou Sauvage. Les dits lots étant numérotés huit, neuf, dix et onze, et mesurent chacun vingt deux pieds sur quatre vingt neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin de Gentilly, trente quatre pieds et six pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix huit pieds sur la ligne du lot numéro sept, quatre-vingt-dix neuf pieds dix pouces et ... sur le côté du lot numéro huit. Le lot numéro neuf mesure vingt-neuf pieds quatre pouces et sept lignes de face au Chemin Gentilly, vingt quatre pieds neuf pouces de largeur dans le fond, la dite profondeur sur la ligne du lot numéro huit, et soixante-onze pieds dix pouces de profondeur sur le côté du lot numéro dix. Le lot numéro dix mesure ... pouces et une ligne sur la ligne du fond. Le lot numéro onze mesure trente-deux pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, soixante-dix-sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro dix et quatre-vingt-dix-neuf pieds sur la ligne du lot numéro douze, et trente-deux pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Acquis par la défenderesse par achat des héritiers de Bernard Wiser et femme, d'après un acte passé pardevant Octave De Armas, notaire, le 10 juillet 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 août—16,23,30—6,13,17 sept

Simon Z. Darrodes et Jean P. Darrodes vs. Mme Bridget Murphy et James Murphy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 6990.—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 153, borné par les rues St Patrick, Troisième, Quatrième et St. Denis; le dit lot est désigné par le No. 10, et forme l'encoignure des rues Troisième et St. Patrick, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur et face de 125 pieds et même profondeur sur l'autre côté étant plus ou moins conforme au plan de Reizenstein, voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de R. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

2—Une autre portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même faubourg et ilet, touchant le dit lot No. 10 et mesurant 15 pieds de face à la rue Troisième et forme une moitié du lot désigné par le No 9 du dit plan et a une profondeur de même que l'autre de 125 pieds, et est borné le plus près de la rue St. Patrick par le lot No. 10, ci-dessus décrit, et sur l'autre côté par l'autre moitié du lot No. 9.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

9 août—9,16,23,30, 6 9 sept

VENTE DE CONSTABLE.

J. Anglade vs. Mme Simon.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4410—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt, No 89 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 septembre 1884, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité,

26 août—26, 1er sept, 6

J. Anglade vs. Mme Rosa Baith.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 4432—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt No 89 Passage de la Bourse entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 6 septembre 1884, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité,

26 août—26, 1er sept, 6

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans—No 4371.—Jean Mialocq vs. un cheval bai.—Procédure in Rem.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le JEUDI, 28 août 1884, à midi, à l'encoignure des rues Esplanade et Bayou St Jean, en face du café Carambat, la propriété suivante, savoir:

Un cheval bai, âgé de six ou sept ans, saisi dans le procès ci-dessus mentionné.

Conditions - comptant.

ALFRED BARNES,
Constable, Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

18 août—18,22,26,28

VENTES A L'ENCAN'

PAR W. I. HODGSON.

Résidence cottage à Alger—Meubles et Effets mobiliers.—Succession de feu Francis J. Carpenter.—Cour Civile de District No 11,875 du Dossier.—A l'Encan

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—JEUDI, 18 septembre 1884, à midi, vis-à-vis de la maison de E. G. Rebentisch's et attenant à la maison de cour, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la même Cour, maintenant absent en congé, en date du 14 août 1884, No 11,875 du Dossier, dans l'affaire de la succession de feu Francis Joseph Carpenter, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District (Alger) de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Séguin, Villeré, Delaronde et Barthélemy, désigné par le No 20 et mesurant 34 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Seguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une Résidence Cottage en Bois ayant 4 chambres, cuve, etc., et immédiatement après sur les lieux ci-dessus désignés, rue Séguin, il sera vendu.

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant pour les effets mobiliers et pour la propriété foncière comptant en passant la vente. 20 0/0 devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

17 août—17, 24, 31—7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétées Améliorées et Terrains nus, Dans le Sixième et le Septième District.

Succession de feu Frédérick Fisher jr.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—No 11,641 du Dossier de la Cour.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de feu Frédérick Fisher jr, No 11,641 du dossier de la Cour, pour un partage, il sera vendu à l'encan.—

Sixième District.

Rue Tchoupitoulas

1°—Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 81 borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Bordeaux et Lyons, désignés par les Nos 9 et 10, qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, le tout au pied américain. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyons et Tchoupitoulas.

A Carrollton.

Faisant face à la rue Madison

2°—Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton Septième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Madison, Cambronne, Zimple et Quatrième, désignés par les lots No 23 et 24 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Faisant face à la rue Anne.

3°—Un terrain et demi situé dans la même ville et le même District que ceux décrits ci-dessus, dans l'ilet No 29, borné par les rues Anne, Esther, Clinton et Hilary, désigné par la totalité du lot No 3 et la moitié du lot No 2 qui se touchent, le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces et 8 lignes et la moitié du lot No 2 (qui touche au lot No 3) 15 pieds 3 pouces et 4 lignes, tous deux faisant face à la rue Anne, sur une profondeur de 142 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Rue Jefferson.

4°—Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 138 borné par les rues Jefferson, Leonidas, Quatrième et Zimple, désigné par le lot No 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de façade à la rue Zimple de 150 pieds et formant le coin des rues Jefferson et Zimple

Rue Hampson.

5°—Cinq terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 75, borné par les rues Hampson, Second, Lower Line et Clinton et désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement qui se touchent entre eux suivant les dimensions suivantes.

Le lot No 1 forme le coin des rues Hampson et Lower Line et mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Hampson, 16 pieds 5 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces du côté de la rue Lower Line et 108 pieds 6 pouces du côté de la rue Lower Line. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de passer la vente. 10 pour cent devant être payés au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Ernest Commagere, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

10 août—10, 17 24, 31, sept 7, 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un ilet de terre de valeur.

Sur la rue Claiborne dans le Troisième District.

Maison cottage, écurie, poulailler.

Succession de Dizier Riche, décédé.

Cour Civile de District No 11,554.

Au comptant à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. A. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du 12 août 1884, dossier No 11 554 pour le compte de la succession de Dizier Riche, décédé il sera vendu à l'encan—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 29, borné par les rues Claiborne ou David, Robertson ou St Jean Baptiste, Independance et Congrès, et mesurant 341 pieds de face à chacune des rues Congrès et Independance et 197 pieds 7 pouces de face à chacune des rues Claiborne et Robertson, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations consistent en une maison cottage avec 6 chambres, écurie, poulailler, cuve, etc. L'ilet est planté d'arbres fruitiers, jardin, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

3août—3, 10, 17, 24, 31—6 sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence-Cottage à deux corps de logis, coin des rues Laurel et Peniston—Deux terrains, rue Duel, Troisième District

Succession de feu Peter J. Pollman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7252 du Dossier de la Cour.

A des conditions faciles. A l'Encan!

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent de la ville en congé, le dit jugement rendu le 6 août 1884 et signé le 11 août 1884, pour le compte de la succession de feu Peter J. Pollman, No 7252 du dossier, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annunciation, Penis ouest Gen Taylor, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Laurel et Penis ou.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, dont le coin est une grocerie, avec un cottage dans le fond du terrain, cuve, &c.

2° Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Duel, Hope ou Espérance et Annette, désignés par les Nos 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Duel sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

13 aout—13 17 24 31 sept 7 13

ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une finesse extra-ordinaire et sans coutures.

Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc

TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.
31 avril—

NATTES NOUVELLES DE CHINE

A BAS PRIX.

A. Brousseau's Son,

23 et 25 rue de Chartres.

Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.

STORES DE FENETRES,

TOILES-CIREES,

TAPIS.

Nouveautés des derniers genres.
20mars—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & CO.

Propriétés améliorées et terrain nu dans le Deuxième District.

Coin des rues Claiborne et Orléans, près du marché Tremé

—ET—

Terrain coin des rues St. Anne et Prieur

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu, à l'encan—

1° Les trois résidences en bois à deux étages formant l'encoignure nord-ouest des rues Claiborne et Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St Anne, ayant dans chaque corps de logis 8 chambres y compris cuisine, cuve et petite cour, hangar, etc. Elles sont situées à un ilet du marché Tremé et peuvent servir pour commerce et résidence. Elles sont louées sans bail

2° Le terrain bien situé pour bâtir, formant l'encoignure sud ouest des rues Ste Anne et Prieur dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans Prieur et Johnson, mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Anne, 39 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, 78 pieds 11 pouces sur la ligne de l'autre côté. Voisinage bâti à neuf et bien amélioré depuis le dernier feu.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs la partie à crédit à 1 et 2 ans ou 1, 2 et 3 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles, un dépôt de 10 pour cent comptant pour les lieux. Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant le notaire désigné par les encanteurs.

24août—24,30sept—6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District,

Sur le parcours du "Laurel Street Horse Car."

Succession de Mme Ann Farmer Hepe.

No 9497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 janvier 1884, et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir:—

1° Un certain terrain formant le coin Sud ouest des rues Walnut et Laurel, dans l'ilet borné par les rues Walnut, Constance, Laurel et Leontine; le dit lot est désigné par la lettre F, d'après un plan de L. H. Pilie, voyer, en date du 5 juillet 1874, et mesure 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Walnut sur 125 pieds de profondeur et de façade à la rue Laurel 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale et 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une jolie résidence (cottage) en bois à deux corps de logis, ayant 4 chambres et une cave à chaque corps de logis.

2° Trois certains terrains, situés dans le même district et le même ilet que celui décrit en premier lieu, désignés par les Nos 22 23 et 24, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant E. Commagere, notaire, d— C. Aucoin à Mme Ann Lecolu, en date du 16 novembre 1866, selon lequel plan les dits lots mesurent chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Leontine sur 138 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins

Les améliorations sur ces dits lots comprennent les résidences (cottage) à un et deux corps de logis, récemment bâties, qui seront vendues, subdivisées, d'après le plan exposé au moment de la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, et un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais de l'acquéreur.

26juil—26 août 2 9 16 23 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme L. P. Commagère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,6,2—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Louque, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

24 août—26,30—4 sept.

Succession de Robert Joseph.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,011 Division—Attendu que Mme Vve Robert Joseph a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Joseph, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN Greffier.

26 août—26 30 sept 4

Succession de Thomas Hillman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11 342—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P. S. Wiltz, jr., administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 aout—22,26 31

Succession de Adrian Young ou Yung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11,1-1—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par P S Wiltz jr, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier

22 aout -22 26,31

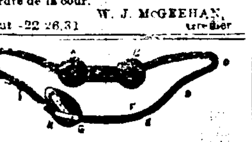

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril—84 an

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

18mars— Seul propriétaire et fabricant

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart

mars 84 1an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

15 août 1884.

Abadie Jean	Hourné Firmin
Abadie Jean Dominique	Kappes Miss L. Riquet
Abrial Jean Marie	Lemore Jules
Benoit Beucaz	Lair Léopold
Beauxis Jean Marie	Lanabras Pierre et Pascal
Beldosq Lucien Charron	
Blondel Joseph	Lemoine Abel
Bordes Mme	Laffite Paul
Brochard M. et Mme	Ludwig Jacques
Brogoul Antoine	Médus Jean Louis
Canat de Chavy Louis	Montagu François
Cazes Joseph	Nésrier Jeanne
Carrière et sons	Osouf, Vic. Apost. du Japon
Colin Jean Th ebaut	
Checbin Charles	Petitpas, comte d'Anglade
Cesbron Joseph	
Concy Alexandre	Pérel Joseph
Clareton Paul	Pallier Michel
Cécile Mme veuve Jules Fis	Prudhomme Louis et André
Charvet Joseph	Prat dit Gaston Marigny
Courtiade Jacques	Provensal Joséphine Mouren
Crommen Mme Jeanne Camille	Provensal Mouren F
Charpentier Honoré	Provensal Mme veuve Mouren
Claverie Jean Marie Louis	Provensal Sophie Mouren
Dusseaux Charles	Provensal Adolphe Mouren
Duclos François	
Dumas Pierre	Rhétoré Clovis
Dufort Henri	Rousseau Victor
Dasot Dominique	Saint-Upery Bernard
Dupas Ernest, Césaire et Adonis	Saillant Ephesine
	Sansoucy Angélina
Eugster Marie Fidèle	Schwartz Mme née Madeleine Rapp
Eugster Mme née F Collard	
Fourcade St Cyr	Sarbet Louis
Fort Prey Jean	Save Bernard
Faure Casimir Sylvestre	Schmitt M J
Gaillard Alphonse	Terrasse
Goubiano Pierre	Ternand Baptiste
Genin J	Vogeluait Marguerite
Garde Jean Marie	Villeneuve Henri de
Guérin Michel	Willems Edouard

La Nlle-Orléans, le 15 août 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN

PAR J. V GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Port, Casacalvo, St Ferdinand et Architectes, mesurant 26 pieds 1 pouce de face à la rue Casacalvo sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles, et 26 pieds 3 pouces de face à la rue des Architectes.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à un an de crédit pour billet d'acquéreur, avec privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication, et devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23août—23 30 sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Printz.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 11 739.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale — SAMEDI, 6 septembre 1884 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 1er août 1884, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Casacalvo, Désiré et Morgan, mesurant 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 aout - 2 9 16 23 30 - 6 sept.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, soit pour maison de commerce, soit pour résidence, près du terrain de l'Exposition.

Succession d'Euphemia Berthaud, femme de B. R Coffey.

No 3148—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 juillet 1884, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par la ligne de la propriété de Foucher de Circée, maintenant le Parc Sopérieur de la ville, les rues Live Oak ou Constance, Calhoun et Laurel. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Calhoun et Live Oak ou Constance, et mesure 144 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et façade à la rue Live Oak ou Constance de 125 pieds 6 pouces plus ou moins. Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage couverte en ardoise, ayant huit chambres, etc.

Conditions. Pour une somme pas moins de trois mille dollars. Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans en billets garantis par privilèges et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, payables à un et deux ans avec intérêt de 8 0/0 par an, de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées pour pleine valeur jusqu'au paiement total et final des dits billets, la police transférée aux vendeurs comme garantie, cinq pour cent d'honoraires d'avocat seront payés par l'acquéreur en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou aucune partie. Le dit acquéreur paiera et assumera en sus de son adjudication les taxes de l'année 1884 et un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles Rolls, notaire.

27 juil—27—3, 10, 17, 24, 30août

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur au coin des rues Adele et Rousseau, Quatrième District.

Succession de feu John Harney et pour le compte des parties intéressées.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9471 du dossier de la Cour.

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant au lieu de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant en congé, en date du 5 août 1884, dans le No 9471 de la Cour, dans l'affaire de feu John Harney, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adele, Josephine, Rousseau et St Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adele sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 125 pieds, le tout, au pied anglais, entre lignes parallèles, et formant le coin des rues ... ainsi une partie du lot primitif No 4 sur un plan du voyer de la ville, en date du 9 novembre 1859, et d'après lequel plan par John F. Braun, voyer, en date du 5 avril 1881, est maintenant exposé au lieu de la vente.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois recouverte en ardoises, servant de grocerie et de résidence et louée au prix nominal de $20 par mois, et donnant sur la rue Rousseau. Ce coin de valeur est un des plus désirables comme emplacement d'affaires ou comme spéculation, étant dans un voisinage très peuplé, et sera vendu aux conditions suivantes:

Termes—La moitié ou plus comptant, le reste à douze mois avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles, un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

9 août—9 16 23 30 sept 6 13

Avis aux Créanciers,

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Warren W. Saiter vs Ses Créanciers. — No 12,016.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Warren W. Saiter, le pétitionnaire soit convoquée et ait lieu le LUNDI 29 Sept 1884, à 11 heures du matin, pardevant E. D. Sanders, Esq. pour prendre en considération et agir sur l'application du dit pétitionnaire, et que Charles Lazarus, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires soient suspendues contre la personne et les biens du dit pétitionnaire

Nouvelle Orléans, 25 août 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme

GEO. J. CAZELAR, Député Greffier.

25 aou—3f. en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hansell & Webster vs Leurs Créanciers — No. 11,944.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de Hansell & Webster ait lieu, et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire de cette paroisse, le 20e jour de septembre 1884, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer et de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un sursis, que James D. Coleman, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens et les personnes des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Nouvelle-Orléans, 14 août 1884.

W. T. HOUSTON, Juge

Pour copie conforme

GEO. P. CAZEAR Député-Greffier.

15 août -31 en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

W. C. Shepard contre ses créanciers. — No 11,863.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Wm C. Shepard, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu pardevant John Bendernagel, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI 30me jour d'août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'un sursis faite par le pétitionnaire, et que, F. L. Richardson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et en attendant, que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit William C. Shepard, soient suspendues

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1884

(Signé) W. T. HOUSTON,

Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.

JAS. D RANKIN,
Député Greffier.

29 juil—3 f en 30 jours

Compagnie d'Assurances de LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux : coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, A. DTLVAILLE
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans 31 mars 1884